



## usage abusif de parties communes en copropriété

Par **Didom**, le **18/06/2019** à **22:37**

Comment faire cesser l'usage abusif des parties communes ?

Dans notre copropriété chaque appartement possède une seule place de parking en sous-sol. Le locataire d'un appartement a décidé de garer ses 2 voitures l'une derrière l'autre s'appropriant de ce fait une dizaine de m<sup>2</sup> de façon illégale. De plus cela gêne l'accès normal à ma place de parking m'obligeant à manœuvrer, alors que ces parties communes sont là pour faciliter le passage. Le règlement intérieur est formel. L'emplacement qu'il occupe abusivement est une partie commune. Que faire? surtout quand le syndic ne fait rien ? quelle est la marche à suivre pour trouver une solution quand ce locataire refuse obstinément d'enlever son véhicule ? Merci pour votre réponse.

PS : je n'ai pas beaucoup d'aide solidaire car de tous les copropriétaires je suis la seule vraiment impactée. De plus si je vend mon bien, maintenant ma place de parking est vraiment dépréciée.

Par **oyster**, le **19/06/2019** à **06:57**

Bonjour,

Le copropriétaire bailleur est responsable de son locataire ,il convient donc d'intervenir à ce niveau !

cordialement .